

## SPÉCIAL AFDAS

### L'AFDAS, C'EST QUOI ?

L'AFDAS est un opérateur de compétences (OPCO), qui a une délégation de service public, spécialisé dans les branches du Spectacle Vivant et du Sport.

L'AFDAS accompagne les structures adhérentes aussi bien sur la formation (montage, financement...) que sur le recrutement (alternance...).

### AFDAS PLAN LÉGAL 2021

Critères pour les entreprises de moins de 11 salariés :

- Budget de 3 200 € /an pour les entreprises assujetties à la TVA ;
- Budget de 3 350 € /an pour les entreprises non assujetties à la TVA

**IMPORTANT !**  
**LES STRUCTURES DOIVENT CÔTISER PRÉALABLEMENT À L'AFDAS ET S'ENREGISTRER EN TANT QU'ADHÉRENT SUR LE PORTAIL MyA**

### LES ACTIONS DE FORMATION INDIVIDUELLES

concernent les animateurs mais aussi les bénévoles ayant des missions de direction et de gestion de la structure pour des formations en lien avec leurs mandats

#### Critères de financement :

- 40€HT/h pour les actions de formation ≤ 70h
- 12€HT/h pour les actions de formation > 70h visant jusqu'au niveau 5
- 18€HT/h pour les actions de formation > 70h à partir du niveau 6 (bac + 3)

**Pas de nombre limite de dossiers**  
**Pas de limite en terme de nombre d'heures par action de formation**

## COMMENT S'INSCRIRE / FINANCER SA FORMATION ?

L'employeur et le salarié se concertent et évaluent ensemble un **plan de développement de compétences** par le biais de formations. L'employeur a obligation de formation de ses salariés.

### LE CLUB

Cotise obligatoirement à l'Afdas

Réceptionne la demande du salarié,  
Approuve et signe la partie « financement par l'employeur ».

### L'ANIMATEUR OU LE BÉNÉVOLE

Repère la formation qui correspond à son projet professionnel,  
Demande le dossier d'inscription au service Formation ou le télécharge sur [www.epgv-aura.fr](http://www.epgv-aura.fr),  
Complète le dossier et joint les justificatifs demandés,  
Transmet l'ensemble à son employeur.

### Transmission du dossier complété (par l'employeur ou le salarié) au Codep d'appartenance pour visa.

Envoi par le Codep du dossier visé au service Formation du Coreg Aura.

Après réception et vérification, un devis et un contrat / convention parviendront à l'employeur.

L'employeur saisit le devis et les éléments pour la demande de prise en charge par l'Afdas sur le portail MyA des coûts pédagogiques & des frais annexes (déplacement, hébergement et repas).

Les devis et convention doivent être lus, approuvés, signés puis retournés au Service Formation du Coreg Aura.

**Le retour signé vaut inscription.**

15 jours avant l'entrée en formation, le stagiaire reçoit sa convocation.



**Maison des Sports**  
**Parc de Buisson Rond**  
**90 rue Henri Oreiller**  
**73000 CHAMBERY**  
**Tél. 04 79 60 09 83**  
**savoie@comite-epgv.fr**  
Retrouvez-nous sur Facebook